

SAINT-ÉTIENNE MÉTROPOLE

Urbanisme : une concertation renforcée avec tous les citoyens

Lancée le 20 décembre 2018, l'élaboration du Plan local d'urbanisme intercommunal de la métropole stéphanoise se poursuit. L'étape du diagnostic terminée, Saint-Étienne Métropole finalise la définition des grandes orientations politiques d'aménagement du territoire du PLUi dans lequel les concertations avec les citoyens et élus sont désormais renforcées.

« Pour l'élaboration du PLUi (Plan local d'urbanisme intercommunal) de Saint-Étienne Métropole (SEM), nous avons décidé d'associer de façon plus importante les citoyens aux réunions publiques », débute Gilles Thizy, vice-président de Saint-Étienne Métropole en charge de la cohésion territoriale et de la stratégie foncière. Accompagné de ses conseillers métropolitains délégués sur le projet, l' élu présente l'état d'avancement du PLUi de SEM et les modalités de concertations mises en œuvre dans le cadre de son élaboration, lancée le 20 décembre 2018.

« Il permettra à un citoyen de savoir s'il peut construire, sur quel terrain et comment »

Cette décision de renforcer le nombre de réunions publiques a été prise à l'aune des deux premières étapes de lancement du PLUi : le diagnostic global du territoire, désormais posé, et la définition



De gauche à droite les conseillers délégués au PLUi (Plan local d'urbanisme intercommunal) de Saint-Étienne Métropole (SEM) autour de Gilles Thizy, maire de Marcenod, vice-président chargé de la cohésion territoriale et de la stratégie foncière : Nadia Semache, adjointe au maire de Saint-Étienne, Jean-Marc Sardat, maire de Rozier-Côtes-d'Aurec et Pascal Gonon, maire de La Gimond. Photo Progrès/Lorine TOUMIA

des grandes orientations du Projet d'aménagement et de développement (PADD) durables, qui s'arrêtera fin 2023. Document stratégique sur lequel s'appuiera le futur PLUi, le PADD traduit l'expression politique de l'aménagement du territoire à suivre pour les 10 à 15 prochaines années. Il s'organise autour de trois grands volets : « un territoire travail, croître autrement, mieux habiter ensemble ». « Il donnera plus de lisibilité aux élus et aux citoyens sur la politique métropolitaine d'aménagement du territoire. Plus concrètement, il permettra à un citoyen de savoir s'il peut construire, sur

quel terrain et comment, par exemple », précise Gilles Thizy.

Répondre à la diversité politique des communes

Le PADD mettra en musique l'ensemble des politiques portées sur la Métropole et visera à répondre à la majorité des préoccupations quotidiennes des habitants. « Il construira surtout un avenir partagé pour un territoire composé de 53 communes de la Métropole, dont 27 rurales », insiste le

maire de Marcenod. L'objectif de cette co-construction ? Répondre à la diversité politique des communes, aux tailles et aux enjeux différents dans le cadre d'un "urbanisme de projet" contrairement aux précédents documents d'urbanisme donnant uniquement le droit de construire.

Pour ce faire, SEM a mis en place plusieurs outils et actions à destination des citoyens pour contribuer au projet. « Nous avons mis en œuvre des registres de con-

certation présents dans toutes les communes et au siège de SEM. Une plateforme internet, en cours d'activation, est également dédiée à la démarche PLUi, pour accéder à l'ensemble des informations et faire part de remarques écrites. Des lettres d'information pédagogiques seront aussi distribuées. Et enfin la nouveauté : des réunions publiques mises en place aux moments clés du projet ouvertes aux citoyens », conclut Gilles Thizy.

Lorine TOUMIA

Qu'est-ce que le PLUi ?

■ Qu'est-ce que le PLUi ?

Le Plan local d'urbanisme intercommunal : PLUi est un outil réglementaire pour fixer l'usage des sols. Projet de territoire partagé, à bâtir sur les 53 villes de la Métropole, il répond à des problématiques intercommunales. Initialement prévu pour 2023, il entrera finalement en vigueur à l'horizon 2025. Avec l'adoption de la loi Climat et résilience adoptée en août 2021, sa réglementation s'est durcie avec une réduction drastique des consommations foncières, de l'ordre de 50 %.

Cinq objectifs majeurs ont été fixés par Saint-Étienne Métropole pour guider l'élaboration du PLUi

1. Une Métropole d'envergure grâce à un positionnement territorial affirmé, à l'échelle régionale et Sud Loire.
2. Une Métropole au développement équilibré, qui prend en compte toutes les communes de la Métropole dans leur diversité.
3. Une Métropole dynamique et attractive, pour accueillir des habitants et des entreprises, maintenir une vie

commerciale équilibrée, mais aussi valoriser l'agriculture.

4. Une Métropole responsable et attachée au bien-être de ses habitants, en relevant des défis énergétiques et climatiques et en préservant les espaces naturels, pour donner un cadre de vie qualitatif et durable aux citoyens.

5. Une Métropole au plus près des habitants en facilitant la mobilité sur le territoire, en développant des équipements et une offre de logements adaptée mais aussi en encourageant l'aménagement d'espaces de rencontres.

Six réunions publiques prévues de septembre à octobre

Saint-Étienne Métropole a jugé intéressant d'organiser une réunion par territoire de proximité. Programmées en septembre et octobre 2022, les réunions permettront aux citoyens de questionner le projet, d'échanger avec les élus, techniciens et de faire des propositions. Six réunions publiques sont déjà fixées de 18 à 20 heures : à Saint-Étienne, le 14 septembre au Musée d'art moderne et contemporain, à Andrézieux-Bouthéon, le 20 septembre, salle Andréa, à Saint-Chamond, le 27 septembre, salle Condorcet ; à La Taulaudière le 5 octobre, pôle festif ; à Rive-de-Gier, le 6 octobre, salle de spectacle Jean Dasté et à Firminy, salle de la Bourse du Travail.

SAINT-ÉTIENNE Le Cri du Pillot

Des congés franc secs !

- Fouilla, mon belet, de partout durant les congés, on était franc mouillés de chaud!
- Nous aussi, mon Pillot, on était pas sur la Côte, comme vous autres, mais dans les pialles au milieu des vaches et des bouilloux, et on avait le corniaulon tout épelé. On en a apegé des canons!
- Maintenant qu'on s'en est retourné au pays gaga, ça cogne encore un peu!
- J'te clanque pas de mon jardin! Tout pétafiné, beauseigne! Racines, courgettes, courges toutes racuites! Y'a bin que les pourettes qui sont pas aragnies!
- Qu'est-ce tu veux, mon belet, avec tout ce qu'on envoie dans l'air et là-haut, on l'a tout pétafiné notre temps!

> Pour mieux comprendre : Pialles = prés ; Bouilloux = beau ; Corniaulon = gorge ; Racine = carotte ; Pourettes = ciboulette

SAINT-ÉTIENNE : LA COTONNE ET MONTREYNAUD

Devenez correspondant de presse

Notre journal recherche un correspondant local pour les quartiers de la Cotonne et Montreynaud. Il s'agit d'une activité de complément, non salariée, mais rémunérée. Elle nécessite de la disponibilité, beaucoup de curiosité et une grande ouverture d'esprit sur tous les aspects de la vie locale. Elle peut convenir, par exemple, à des parents au foyer, des étudiants, des salariés, des enseignants ou des retraités.

Vous avez le sens de l'écriture et de l'image ? Vous habitez sur place, possédez un moyen de locomotion, un appareil photo numérique et un ordinateur connecté à internet ? Adressez un courrier de motivation par mail à : lprstetienne@leprogres.fr